

Service : ECLAT  
Affaire suivie par : Christèle TZANEV  
Tél. : 03 20 40 43 39  
[phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Hauts-de-France sur le projet de création de pension de famille située rue Anatole France à Caudry**

Le projet de création d'une pension de famille réalisée dans le département du Nord, à Caudry, a fait l'objet d'une consultation dématérialisée des membres du bureau du CRHH le 29 septembre 2025.

Le projet, porté par l'association Prim'Toit, consiste en la création d'une pension de famille de 30 places.

Prim'toit a une expérience dans la gestion des pensions de famille, cette association gère une pension de famille de 23 places à Fourmies depuis 10 ans. Le projet est pertinent, bien localisé, proche des transports, et répond aux besoins du territoire. Les élus y sont favorables, les besoins sont identifiés par les différents partenaires sur le territoire y compris le SIAO.

La Fondation pour le logement indique toutefois que les pensions de famille de 30 places sont un peu sur-dimensionnées pour assurer l'équilibre entre vie privée et collective et qu'il est difficile d'instaurer une véritable dynamique collective laissant sa place à chacun.

**Au regard des éléments transmis, le CRHH émet un avis favorable sur ce projet de création de pension de famille.**

Cet avis ne se substitue pas aux décisions de financement, qu'il s'agisse du financement de l'investissement (BOP 135) ou du fonctionnement (BOP 177). Il ne vaut pas non plus dérogation aux dispositions de droit commun applicables (en particulier pas de dérogation au droit pour construire en QPV).

Pour le préfet et par délégation,  
le chef du service ECLAT